

CSE Siège extraordinaire du 16 avril 2020

La crise sanitaire au jour le jour Suspicion de harcèlement au service des sports

Vos élu·e·s CGT:

Marc CHAUVELOT, François BADAIRE, Eric LAUMONIER, Michela LAW, Rafaèle BOURGIER, Claude GUENEAU, Malika AÏT-OUAKLI, Aurélie SCHILLER

Représentante syndicale:

Claude HENIN

Situation générale de l'établissement du Siège liée à l'épidémie du Coronavirus

Point sur les mesures prises et les conséquences sur l'activité

La direction considère que le modèle « dégradé » par rapport à une activité normale, en vigueur actuellement, sera prolongé audelà de la période de confinement, mais assure qu'il n'a pas vocation à devenir pérenne. Quant à la question de savoir à quel moment l'entreprise reviendra à une activité normale, la direction se dit aujourd'hui incapable d'y répondre.

Avant d'aborder le sujet des mesures de sécurité, différent·e·s élu·e·s ont interpellé

la direction sur le contenu des journaux et se sont demandé si France Télévisions devait servir de simple relais à la communication gouvernementale. Il est notamment constaté un manque de pluralisme et un défilé de représentants du gouvernement dans les JT, sans qu'une véritable contradiction soit apportée.

La direction dit partager le souci des élu·e·s mais considère qu'il n'y a pas de traitement pro-gouvernemental de l'information.

CSE Siège du 16 avril 2020

1

Protection des salariés

La direction de l'information reconnaît que pour certains tournages sensibles, comme dans des services d'urgence par exemple, l'entreprise ne dispose pas d'équipements adaptés (masques FFP2, sur-blouses, etc.). Dans certains cas, les services hospitaliers en fournissent, mais la consigne de la direction est claire : si les conditions de sécurité ne sont pas réunies, on ne tourne pas.

Pour ce qui concerne la double diffusion des sujets, la direction estime que l'information en mode dégradé est une situation liée aux circonstances exceptionnelles et qu'elle se poursuivra tant que nous ne serons pas totalement sortis de la période de déconfinement. Elle souhaite freiner la reprise et envisage de tester en mode dégradé aussi longtemps que nécessaire.

Sur la question des masques, la direction a rappelé que les stocks avaient été constitués au tout début de la crise sanitaire mais qu'elle avait dû répondre à l'ordre de réquisition du gouvernement face à la pénurie généralisée. Elle assure qu'elle ne se préoccupe pas seulement de la sécurité des salariés, mais aussi de celle des personnes interviewées (port du masque, respect des distances de sécurité, etc.).

Elle a constaté que dans certains services, les salariés ont établi entre eux la règle de porter un masque et en prend acte. Mais fidèle à elle-même et poursuivant sa communication ambiguë sur ce point, elle évoque le risque qu'avec la généralisation du port du masque, le respect des mesures barrières s'estompe!

Où se trouvent les malades ?

Concernant le nombre de malades, la direction a communiqué le chiffre de 43 personnes diagnostiquées au 16 avril COVID 19 pour le Siège, réparties comme suit : 24 pour la direction de l'information, 10 pour la direction des moyens, gestion, production, 13 pour l'antenne de Paris lle de France, 1 pour la RH et 7 pour la DGDAP. Au total, avec le nombre de salariés guéri (105), cela fait 148 personnes atteintes depuis le début de la crise.

La direction de l'information considère que l'on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres, mais une évidence saute aux yeux : la direction qui a le plus de personnel sur le site, c'est-à-dire la direction de l'information, est celle qui a le plus de malades (24), alors que celle où pratiquement tout le monde est en télétravail, donc confiné chez soi, la DRH, n'en compte qu'un. Ce qui interroge sur les failles du dispositif de protection au Siège et justifie les craintes des salariés qui voient le site comme une zone potentiellement dangereuse.

« Doctrine sanitaire » évolutive

Certain·e·s élu·e·s se sont interrogés sur la doctrine sanitaire en ce qui concerne la contamination avant l'apparition des symptômes. 24H ou plus ? Ainsi à Franceinfo pour une personne ayant déclaré des symptômes un lundi, présente le vendredi précédent, mais pas pendant le weekend,

la direction considère qu'il n'y a pas de risque de contamination.

La médecine du travail a rappelé que la doctrine du gouvernement restait la même : une personne n'est contagieuse que 24 heures avant l'apparition des symptômes.

En revanche, dans l'incertitude, la médecine du travail a étendu ce délai à 48 heures, et depuis une semaine, à trois jours.

Les élu·e·s ont rappelé que la communication gouvernementale n'empêchait pas l'entreprise d'aller au-delà de ce que les autorités sanitaires préconisent, surtout quand on constate les évolutions de la « doctrine » du gouvernement sur des sujets aussi importants que le port des masques, les tests de dépistage ou le confinement des seniors!

Compte rendu de la CSSCT extraordinaire du 7 avril 2020

Le rapport de la CSSCT du Siège a été présenté aux élu·e·s (**→** <u>voir ici</u>).

A la demande de la CSSCT, les taxis « prépayés » sont étendus à tous les secteurs de l'entreprise, les salariés n'ont donc plus à faire les avances de ces frais qui peuvent s'avérer conséquents.

Les élu·e·s s'inquiètent des prises de repas disséminés un peu partout dans le bâtiment de la Maison de FTV. Cela pose un problème d'hygiène et de sécurité, certains locaux n'étant pas nettoyés en cette période de confinement.

La commission demande à la direction de prévoir des endroits spécifiques qui assurent en même temps le respect de la distanciation sociale et la protection des salariés par un nettoyage adapté.

La désinfection en profondeur des locaux où travaillaient des personnes déclarées positives n'a pas pu être vérifiée par les salariés présents qui n'ont pas de retour de leur management. La CSSCT demande que les locaux désinfectés soient signalés par un écriteau apposé à l'entrée de ceuxci.

La commission a demandé la mutualisation des JT pendant la période de la crise sani-

taire, comme l'ont fait les antennes de Radio France d'autant plus que ce sont les mêmes sujets qui sont diffusés sur les éditions de France 2 et de France 3 national.

Le directeur de l'information botte en touche en ne souhaitant pas « sacrifier une édition » alors qu'il n'est question que d'une mutualisation « en mode dégradé » pendant la période de confinement. Certainement pas une suppression définitive comme ce fut le cas avec l'édition du Soir 3!

Les consignes, pourtant clairement écrites dans les fiches pratiques et rappelées par les médecins du travail, pour les salarié-e·s qui ont un·e conjoint·e vulnérable de rester confinés n'est toujours pas appliquée par les RRH. Le directeur de la santé a assuré qu'il ferait appel aux DRH. Les élu·e·s invitent les salariés à s'assurer du respect de cette consigne.

Enfin les élu·e·s s'inquiètent des conditions de travail des salariés de Franceinfo, celles-ci se voient aggravées par la création de tranches supplémentaires qui s'ajoutent à une surcharge de travail déjà avérée. A ce sujet, une saisine des organisations syndicales est toujours en cours.

2.Information sur le plan de continuité d'activité (PCA) en cours d'actualisation

La direction a présenté une synthèse de son Plan de Continuité d'Activité (→ PCA) pandémie aux élu·e·s.

Un power point de 38 pages qui regroupe les différentes mesures de protection de la santé des personnels et la continuité du service public, FTV étant soumise à des obligations spécifique de par son cahier des charges en cas de crise sanitaire.

D'une part elle doit donner l'alerte et relayer les messages de crise, d'autre part elle doit continuer son activité de service public selon le triptyque générique « informer, éduquer, distraire ». Toutes les directions sont donc concernées et toutes ont privilégié le télétravail et le confinement sauf la direction de l'information, certains secteurs de la Fabrique, de la direction technologie (CDE) et des moyens généraux (courrier sécurité).

Ce document qui vise à analyser les principales conséquences d'une crise sanitaire sur l'activité habituelle de l'entreprise aurait dû être présenté en amont aux instances sociale et réactualisé en début de crise et non une fois que toutes les dispositions aient été mises en place. Il s'agit d'une obligation légale, applicable aux OIV (Opérateurs d'Importance Vitale) dont fait partie FTV.

La direction de la sécurité et de la sureté, créée il y a 18 mois, a dû faire avec les manquements des précédentes directions qui n'avaient rien préparé ni anticipé. Elle ne disposait que d'un seul PCA en cas de pandémie pour France 3 Aquitaine, rédigé en 2009, et inadapté aux besoins de l'ensemble de l'entreprise.

Pourtant, en 2014, la direction se vantait à grands renforts de communication dans le Magazine de Communication interne Antennes n°40 de juin 2013 de la mise en place d'un PCA.

Au cours de la séance du CHSCT du 24 avril 2014, le « directeur de la continuité de l'activité » (sic) est venu présenter avec enthousiasme le « fameux » projet de PCA auquel devaient être associés de nombreux acteurs de l'entreprise (dont l'actuel directeur de l'information de FTV).

Or ce travail, qui devait se faire avec les instances sociales, n'a jamais été amorcé alors que deux directions de défense et gestion de crise se sont succédées entre 2010 et 2019. Que reste-t-il de leurs travaux ? La direction est muette sur le sujet et ne désire pas rendre compte elle qui, d'ordinaire, est toujours prompte à se vanter de tout le bien qu'elle fait pour la protection des salariés...

Ce qui importe aux élu·e·s à présent c'est le Plan de Reprise de l'Activité (PRA) qui définira les conditions de la reprise du travail dans les locaux de FTV dans des conditions de sécurité maximales. Un travail considérable qui devra nécessairement être mené, pour le coup, en concertation avec les instances sociales.

Conséquences sociales sur les différentes catégories de personnel (permanents et non permanents)

Permanents:

Les salaires des permanents seront intégralement versés, quelle que soit leur situation : sur site, confinés en télétravail ou absence autorisée rémunérée (malades, gardes d'enfants, etc.). Les éléments variables sont compensés et la part variable des cadres continue à être versée.

Sur les congés, la direction a rédigé une fiche pratique (Dire ici) récapitulative qui envisage toutes les situations.

L'acquisition des RTT est maintenue pour les salariés au décompte horaire confinés à

domicile, comme pour les salariés au for-

La direction insiste pour que des congés et RTT soient déposés pendant la période de confinement (au moins 5 jours) et que la planification des congés soit régulée après la sortie du confinement. Elle n'exclut pas, si le compteur global des congés ne diminue pas d'ici la fin de l'année, d'imposer des prises de jours comme la Loi d'Urgence sociale lui en donne la possibilité.

Non permanents:

Pour les non permanents, la situation est beaucoup plus critique. La direction a écarté sans l'argumenter la proposition des syndicats d'appliquer à FTV les mesures imaginées à radio France et France Média Monde pour garantir la rémunération des non permanents, à savoir l'attribution d'une indemnité correspondant à la rémunération moyenne individuelle des 6 derniers mois.

FTV se contente de garantir la rémunération des collaborations inscrites au planning pour avril et jusqu'à la mi-mai, sans perspective claire sur la suite. En effet, à mesure que le temps passe, les engagements se raréfient et les non permanents voient l'avenir avec une inquiétude grandissante.

Parallèlement, un décret publié le 16 avril prévoit la prolongation temporaire de la durée d'indemnisation, allonge le délai de la période de référence pour le calcul des droits et inclut les heures non travaillées en raison d'une annulation liée à l'épidémie de COVID 19.

Suspicion de harcèlement au service des sports

Le 4 avril dernier, les révélations de Clémentine Sarlat dans la presse mettant en cause la direction des sports de FTV ont provoqué l'émoi dans toute l'entreprise.

Une enquête, confiée à un cabinet indépendant (Interstys), a immédiatement été ouverte par la direction qui a rappelé son engagement dans la lutte contre les discriminations et le harcèlement : « sujets sur lesquels l'entreprise est active avec une politique de tolérance zéro en la matière » selon la direction.

Dans cette affaire, les élu-e-s seront particulièrement attentifs à la façon dont les choses seront gérées. Tous les salariés du périmètre ont été contactés par le cabinet, y compris les CDD, les alternants, les collaborateurs ayant quitté le service des sports et bien entendu les représentants du personnel.

Les entretiens, strictement confidentiels, ont débuté le 14 avril et on s'attend à une participation massive du service. Un délai de 3 semaines sera nécessaire pour recueillir et analyser les témoignages de l'ensemble des collaborateurs.

De son côté le directeur des Sports dit avoir reçu « gravement » les déclarations de Clémentine Sarlat : « elles ne sont pas à prendre à la légère ». Pour lui, « l'enquête devra faire la lumière sur cette affaire mais ne doit pas occulter d'autres dossiers s'ils existent ».

Il appelle ses collaborateurs « à venir le voir en cas de problème » et s'engage même « à les aider ». Il affirme sa volonté de recruter des femmes au sein du service pour rétablir un certain équilibre mais dit pour cela avoir besoin « d'oxygène » pour pouvoir en recruter.

Les élu·e·s s'étonnent une nouvelle fois que la direction reçoive des informations liées à des faits de harcèlement sans pour autant les faire redescendre aux managers concernés. Ils espèrent que les résultats de l'enquête seront communiqués en toute transparence.

Ils pointent du doigt un problème structurel au sein du Service des Sports, mais aussi un problème historique « d'entre soi au masculin » et « d'omerta » selon le témoignage impressionnant d'un journaliste du service, élu du personnel, auquel la CGT tient à apporter son soutien.

Les élu-e-s demandent un bilan sur la place des femmes dans ce service où elles font cruellement défaut. Il est urgent de se pencher sur la mixité professionnelle afin que les femmes occupent toute la place qui leur revient à la direction des sports, que des mesures soient prises afin que les femmes qui arrivent dans cette direction soient, contrairement à ce qui a pu arriver dans le passé, suffisamment bien accueillies et considérées pour avoir envie d'y rester et qu'elles puissent y exercer leur métier en toute sérénité.

La mise en place d'ateliers de formation sur les sujets du harcèlement et de la discrimination pourrait aider à lutter contre ces fléaux. Les élu·e·s demandent qu'un rappel à la Loi en matière de harcèlement et d'agissements sexistes au sein de l'entreprise soit réalisé.

Enfin le dispositif Ligne Directe Harcèlement (LDH) existe et peut être saisi par toute personne victime ou témoin d'agissement qui lui semblerait être du harcèlement ou des agissements sexistes (➡lien vers Monespace). Il est composé de personnes volontaires et formées, issues du collectif du réseau femmes de FTV « Des images et des elles », de représentant e es syndicaux ales, de la filière RH, de la médecine du travail et de la DSQVT.

La commission Egalité professionnelles femmes-hommes et lutte contre les discriminations du CSE Siège a lu une déclaration sur ce point, approuvée par le CSE (plire ici).

Paris, le 21 avril 2020

Prochain CSE le 30 avril

Vos élu·e·s CGT se tiennent à votre disposition



Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail du Siège de France Télévisions Compte rendu de la séance extraordinaire du 07 Avril 2020 en audio / visioconférence

Président de la séance :

Stéphane Chevallier (Directeur du Dialogue Social – DDS)

Président de la CSSCT Siège :

Jonathan Rosenblum (dialogue social)

Représentants de la direction :

Vincent Courson (DSQVT), Thomas Evrard (DSQVT), Paul Thibault (DSQVT), Florence Vincelot (DSQVT), Djelloul Belghit (DSQVT), Barbara Martinez-Charmette (DSQVT), Hortense Noiret (DSQVT), Muriel Sobry (Directrice de la Sécurité et de la Sûreté - DSS), Cédric Masset (Directeur adjoint de la Sécurité et de la Sûreté), Yannick Letranchant (directeur de l'information), Elvire Moyaux (Directrice organisation et ressources), Romuald Rat (directeur des moyens de l'information)

Médecins du travail du Siège :

Lakshmy Chastang, Samia Chena

Membres de la CSSCT du siège :

Eric Laumonier, Claudine Gilbert, Aurore Delino

Représentants syndicaux :

Claude Henin, Marie Pierre Samitier, Sophie Guillaumin, Andrew Christophe, Freddy Bertin

Secrétaire du CSE siège :

Marc Chauvelot

Référente lutte contre le harcèlement :

Rafaèle Bourgier

La direction et les élus du personnel du siège ont décidé de tenir une réunion du CSE et de la CSSCT en alternance chaque semaine pendant la durée de la crise sanitaire. Cette séance de la CSSCT est élargie aux Organisations Syndicales avec deux représentants pour chacune d'entre elles afin que toutes aient le même niveau d'information.



Mesures sanitaires prises au Siège

La directrice de la Direction de la Sécurité et de la Sûreté (DSS), a expliqué la gestion de crise déployée par FTV depuis le 25 février. Elle est pilotée par une cellule de veille opérationnelle (regroupant la DSS, l'ensemble des représentants des directions opérationnelles de FTV, les médecins du Siège et la DSQVT) et une cellule de veille stratégique (composée du COMEX de FTV, de la DSS et de la Direction des opérations) qui se réunissent quotidiennement.

Des mesures de protection sanitaire ont été prises progressivement au Siège pour les salariés encore présents sur place, ceux qui n'ont pas été placés en télétravail, en quatorzaine, en garde d'enfants ou aidants familiaux ou en maladie.

Dans le secteur de l'information, le seul qui a maintenu sur site, les équipes ont été mutualisées (plateau - régies), le télé travail systématisé pour un certain nombre de services comme la documentation, progressivement et partiellement pour le montage et une partie du mixage.

Des parois en plexiglas ont été installées sur un certain nombre d'espaces de travail (régie, montage)

Le nettoyage des locaux où le personnel est présent (régies, montage, mixage) est fait plusieurs fois par jour. La direction rappelle que les postes de travail doivent également être nettoyés par les salariés qui les occupent.

La désinfection en profondeur des locaux où travaillaient des personnes déclarées positives n'ont pas pu être vérifiées par les salariés présents qui n'ont aucun retour de leur management.

Un système de QR code permet de suivre les niveaux de gel hydro alcoolique dans les distributeurs installés sur les points de passage. D'après la direction plusieurs vols de pochettes de gel ont été constatés dans ces distributeurs. Les élus font appel au civisme et au respect d'autrui.

Les prises de repas sont critiques car les salariés sont disséminés un peu partout dans le bâtiment MFTV pour trouver une place afin de pouvoir consommer leur plateau. Cela pose un réel problème d'hygiène. Les élus demandent à la direction de prévoir des endroits spécifiques pour la prise de repas qui assurent en même temps le respect de la distanciation sociale.

La direction a mis à disposition des taxis pour le personnel qui ne dispose pas de véhicule personnel quel que soit le moment de la journée. Malheureusement tous les salariés ne sont pas logés à la même enseigne. Les salariés de la Fabrique disposent, eux, de codes prépayés alors que ceux de l'info doivent faire l'avance des frais qui peuvent se montrer exorbitants. D'autant plus que la procédure de remboursement avec Concur peut s'avérer longue et fastidieuse. La direction de l'information a assuré aux élus qu'elle allait remédier à ce problème.



Personnel sur site

Les élus questionnent une nouvelle fois la direction sur la fiabilité des chiffres annoncés quotidiennement dans les communications internes pour rendre compte de l'évolution épidémique.

Difficile de s'y retrouver sur la fréquentation réelle du site en période de confinement entre les « pics » de fréquentation, le nombre total de salariés présents sur la journée, le nombre de plateaux repas distribués entre 11h30 et 14h...

De plus, le nombre de malades au Siège est important et pose question sur les mesures de prévention prises, notamment le nombre de salariés restants sur site, jugé encore beaucoup trop important (25% selon les élus, 10% selon la direction).

Les élus demandent un respect du confinement encore plus strict. Par exemple FTV pourrait faire le choix de mutualiser les JT pendant la période de crise sanitaire, comme l'ont fait les antennes de Radio France, en créant des inter JT pour limiter encore plus le nombre de salariés présents sur le site, tout en maintenant nos missions fondamentales d'information.

Cela serait pourrait se justifier d'autant plus que l'offre éditoriale est déjà fortement dégradée, que ce sont les mêmes sujets qui sont diffusés sur les éditions du 19/20 et du 20H et qu'il est difficile dans cette période exceptionnelle de retrouver l'identité éditoriale des chaines.

Il n'est évidemment pas question de supprimer une édition (comme ce fut le cas du Soir 3) mais bien d'appliquer, au niveau de l'entreprise et pendant la crise sanitaire, les règles générales de confinement pour lutter contre la pandémie.

D'autre part, avec l'allongement de la durée du 20 heure (52 minutes avec 17 sujets qui comptent un très grand nombre de contributeurs), la direction a multiplié le nombre d'équipes sur le terrain et donc accru mécaniquement les risques de contagion.

Pour connaître les pics de fréquentation quotidiens au Siège, la Direction de la Sécurité et de la Santé (DSS) ne dispose que des lecteurs de badges à l'entrée et à la sortie des bâtiments. En moyenne ils seraient de 230-280 personnes à la mi-journée en semaine et de 130-150 le week-end à 17h. L'autre indicateur est le nombre de plateaux repas distribués chaque jour (326 le 2 avril, 337 le 3 avril, 270 le 6 avril)

D'après la direction, il y avait 1707 personnes sur site le 2 mars, 619 personnes le 16 mars et 233 le 6 avril... mais le lendemain de cette réunion de la CSSCT, le 7 avril, la direction annonçait elle-même 314 plateaux distribués pour un total de 405 salariés présents dans la journée au Siège...

Comme on le voit, le plus grand flou règne sur la comptabilité des salariés présents et ce, depuis le début de la crise sanitaire.

Les élus ont suggéré à la direction de présenter une « courbe de présence » au Siège plus parlante que des chiffres.



Personnel en quatorzaine et cas de COVID 19 diagnostiqués

La direction de la sécurité a prétendu que les nouveaux cas diagnostiqués au Siège étaient plutôt des télétravailleurs. On ignore sur quoi elle se fonde pour lancer une affirmation aussi paradoxale.

Au 6 avril, la direction communique 17 quatorzaines au siège (14 à l'info et 3 sur les autres secteurs) et 60 cas diagnostiqués (29 à l'info, 20 gestion moyen, 8 au programme et 3 sur la partie RH).

Il manque dans ce calcul le nombre total de cas de COVID 19. Si l'on additionne les cas diagnostiqués et le cas des personnes guéries, selon les chiffres communiqués par la direction, il s'élèverait au 3 avril à 108 au Siège (84 cas et 24 guéris), soit environ 2,5% de la population de l'établissement.

Les élus ont demandé des données précises et par service mais la direction se dit incapable d'apporter ces précisions.

La consigne, pourtant clairement écrite dans les fiches pratiques et rappelée par les médecins du Siège, que les salariés qui ont un conjoint vulnérable doivent rester confinés pour éviter de s'exposer au risque, n'est pas appliquée par tous les RH (plateau du Siège). Xavier Froissart fera un rappel à ce sujet.

Gestion des masques

Depuis le 7 avril, soit quatre semaines après le début de la crise sanitaire, la direction organise une distribution de masques aux personnes qui travaillent sur site. Chaque salarié dispose de deux masques pour la journée. C'est peu si l'on considère qu'un masque chirurgical a une durée de vie de 3 heures et que certaines vacations durent 12 heures, comme au CDE.

Le port du masque est obligatoire dans les zones stratégiques de production et fabrication (régie JT, plateaux, CDE, nodal, PC Info, montage, reportage...) ainsi que certains secteurs des services généraux parisiens (bâtiment), il est fortement conseillé dans les autres secteurs. A France info, alors qu'une affiche indique que le port du masque est obligatoire, il n'aura été systématisé que 4 semaines après le début du confinement.

Là encore la doctrine est évolutive, au gré des consignes gouvernementales manifestement contradictoires, qui visent surtout à adapter le discours à l'incroyable pénurie de masques. En 2010, la France disposait d'un stock d'un milliard de masques, en début de crise du coronavirus, il n'en restait gu'un peu plus de 100 millions.

44 000 masques sont disponibles pour l'ensemble de France télévisions mais ce stock pourrait vite s'avérer insuffisant.



Les élus sont favorables à la solution alternative de masque en tissu plus écologiques et durable.

Tout comme le CI-ORTF pour ses propres salariés, la direction a commandé ces masques en tissu. 5.000 ont été reçus début avril mais ils n'étaient pas prêts à l'emploi, il a fallu les découper et les envoyer à la blanchisserie pour les faire nettoyer. De plus leur usage est limité à 4h et 10 lavages. C'est la raison pour laquelle les masques chirurgicaux sont privilégiés. Cependant, les masques en tissu auront leur utilité en période de déconfinement. La Direction de la Sécurité et de la Sûreté cherche un fournisseur pour une commande massive. Objectif : distribuer 5 masques en tissu par salarié.

Le docteur Chastang insiste toutefois sur le fait que le port du masque ne peut être qu'un complément aux gestes barrière, à la distanciation sociale et surtout au confinement qui est la solution la plus efficace pour endiguer la pandémie. Elle craint que la généralisation du masque donne un trop grand sentiment de sécurité et provoque un relâchement qui serait encore plus néfaste.

Conditions et intensification du travail

Du fait de la mise en confinement d'un grand nombre de salariés, l'activité se concentre sur des effectifs réduits ce qui a pour conséquence d'alourdir la charge de travail.

C'est ainsi que les équipes de la régie 2 / plateau C du siège enchainent les éditions régionales et nationales de France 3 et celles de France 2. Le jeudi soir, c'est 5 éditions qui se suivent (Les JT + envoyé spécial/complément d'enquête) provoquant une intensification du travail que la direction n'aurait jamais imaginé en temps normal.

Idem pour les monteurs qui travaillent pour les deux éditions.

Pire encore, alors que les élus ont maintes et maintes fois alerté la direction sur les conditions de travail des salariés de France Info (saisine en cours), ceux-ci se voient alourdis de tranches supplémentaires (Fusion de Télématin avec la matinale de Franceinfo, habillage des sujets module par les charges d'édition, création d'un rendez-vous d'information d'une heure à 22h, rallongement du 23h jusqu'à minuit, ...)

Les équipes sans pause, qui mangent devant leur poste de travail sont épuisées.

Pourtant le directeur de l'information s'était engagé, la main sur le cœur, lors de la précédente CSSCT, à ne pas créer de nouvelles tranches d'information considérant l'effectif très réduit.

On compte actuellement 6 chargés d'édition CDI sur 8 en arrêt, 10 rédacteurs en chef CDI sur 15 en maladie, 6 responsables d'édition et 9 deskeurs absents.



Face à cette hécatombe qui accentue la charge de travail sur les présents et la création et allongements de tranches d'info, les élus préconisent au personnel de France Info d'exercer leur droit de retrait qui se justifie quand l'employeur est incapable d'assurer la protection de leur santé et sécurité dans ces conditions.

Au PC INFO, bulle isolée depuis le confinement, les techniciens déplorent les téléphones qui sonnent sans cesse.

Les élus demandent une procédure qui éviterait aux rédacteurs, qui ne peuvent plus rentrer, de toquer aux carreaux du "bocal" et ces appels téléphoniques incessants. Le directeur des moyens de l'info dit avoir rappelé à plusieurs reprises aux rédacteurs de ne plus passer au pc info mais ne peut apporter d'autres solutions que le téléphone pour joindre les techniciens.

Climat anxiogène

La direction assure que les salariés qui souffrent d'un climat anxiogène sur leur poste de travail, peuvent émettre auprès de leur encadrement leur volonté de ne plus être exposé.

Un sujet de préoccupation remonte aussi du côté du télétravail en confinement et des risques psycho sociaux qui peuvent en découler.

Plan de Continuité de l'Activité

Le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) est prévu par la Loi. Il définit les conditions de continuité de l'activité en cas de catastrophe naturelle, de panne électrique, d'épidémie, d'attaque terroriste, de catastrophe industrielle etc.

Il présente l'ensemble des mesures visant à assurer, selon divers scénarios pour chaque type de crise, le maintien en mode dégradé de l'activité, parfois réduite aux tâches essentielles et vitales, ainsi que les conditions de reprise planifiée des activités. Il permet de ne pas être submergé par l'urgence mais d'avoir une vision responsable et anticipée de la gestion de la crise.

Le constat est formel: le PCA de France Télévisions n'a jamais été élaboré et a fortiori tenu à jour. Or France Télévisions est un opérateur d'importance vitale qui devrait disposer de cet outil. La DSS ne cache pas qu'elle a hérité d'une situation d'impréparation qu'elle s'efforce de gérer mais qu'il est impossible de faire en trois semaines ce qui aurait dû se faire en 18 mois.

La DSS a présenté la méthodologie employée pour l'élaboration du PCA pandémie pour FTV.



A ce titre, le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) est réactualisé pour intégrer le risque lié à la pandémie et ceux générés par le fonctionnement dégradé et les mesures de prévention et de protection des salariés qui en découlent. Ce travail de mise à jour du DUER est « encapsulé » dans la révision du PCA.

C'est un travail long et fastidieux qui prendra plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour aboutir. De ce fait, le PCA ne pourra probablement pas être présenté avant la fin de la crise. Il s'agit pourtant une obligation légale qui doit faire l'objet d'une information consultation des instances de représentation du personnel dans les deux mois au plus tard par rapport au début de la crise sanitaire

Les élus constatent et déplorent les carences de l'entreprise, les carences de l'Etat, les économies imposées depuis des années qui ont obligé à faire des choix et parmi eux, l'impasse que l'élaboration d'un plan de prévention digne de ce nom.

Les élu-e-s rappellent que l'absence de PCA peut justifier l'exercice du **droit de retrait**, même si des mesures ponctuelles sont prises, puisque l'employeur n'a pas mis en œuvre toutes les mesures de prévention parmi lesquelles figure le PCA.

Paris, le 8 avril 2020



Plan de continuité d'activité

Présentation synthétique

CSE Central du mercredi 15 avril 2020

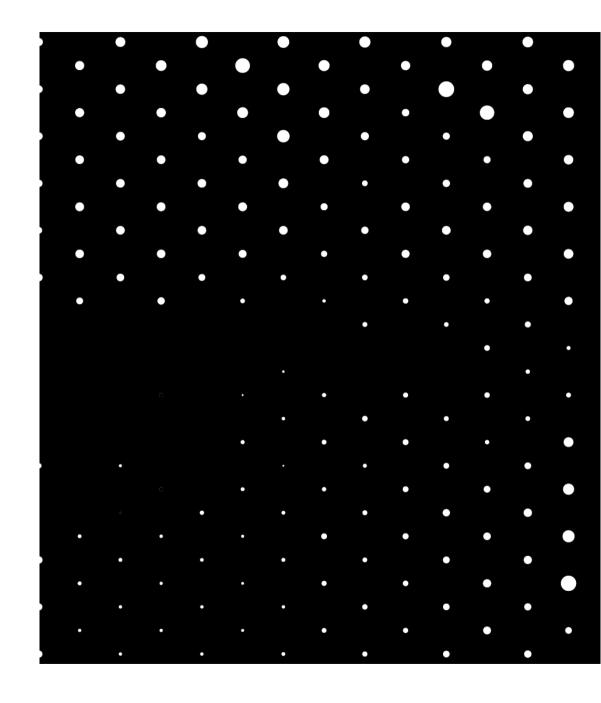
france • tv

Sommaire

- 1. Contexte et identification des risques
- 2. Obligations et missions de France Télévisions
- 3. Préparation de la gestion de crise
- 4. Fonctionnement en période de crise
- 5. Schéma de sortie de crise

01

Contexte et identification des risques



Une crise pandémique globale nécessite de concilier la protection de la santé des personnes et la continuité du service public

La crise pandémique expose France Télévisions à deux types de risques, directs et indirects :

1

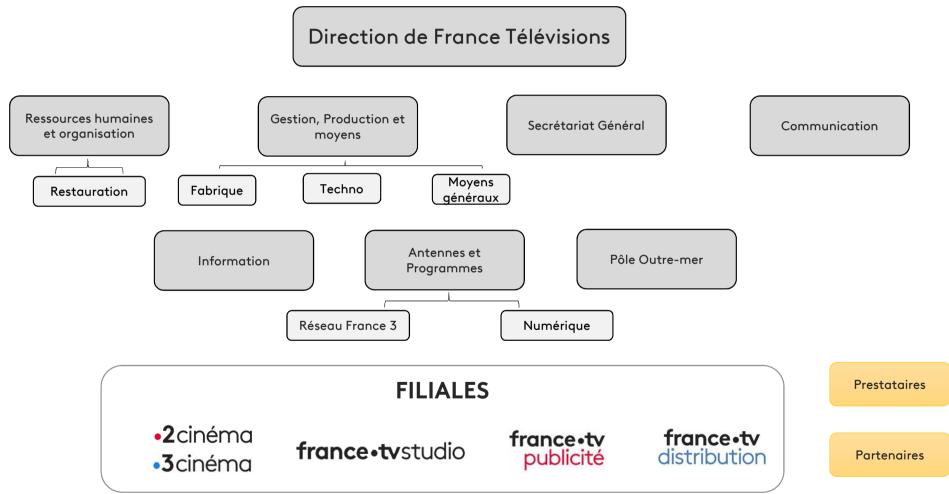
Un risque sanitaire impliquant des mesures de confinement et de distanciation sociale, qui contraignent la présence physique des personnels et impliquent une adaptation de l'organisation du groupe



2

Un risque sur la continuité du service public et donc sa légitimité pour la collectivité

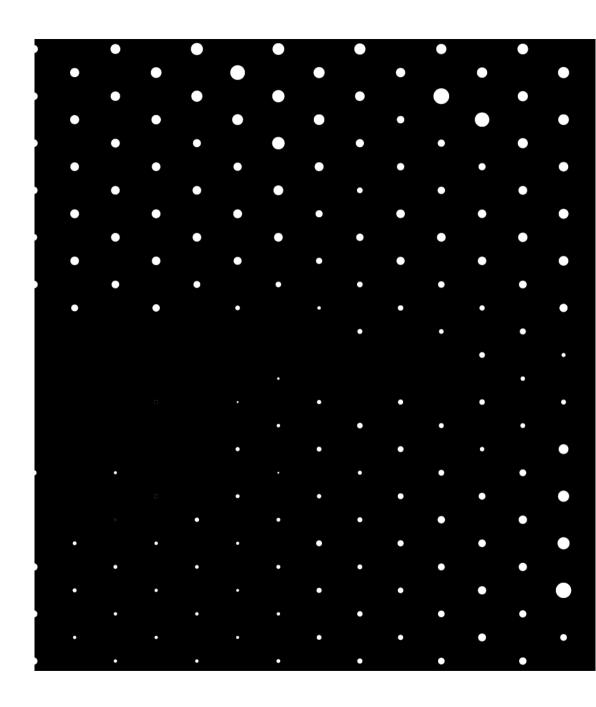
En cas de crise, les plans de continuité d'activité s'appliquent à l'ensemble du groupe France Télévisions et à ses partenaires



france-tv

02

Les obligations et missions de France Télévisions



France Télévisions est soumise à des obligations spécifiques en période de crise

La loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication prévoit que le cahier des charges définit les obligations liées aux « impératifs de la défense nationale, de la sécurité publique et de la communication gouvernementale en temps de crise » :

« La société met en œuvre les mesures arrêtées par les autorités compétentes pour l'application des textes relatifs à la défense nationale et à la sécurité de la population » (article 42 cahier des charges)

« France Télévisions assure à tout moment la réalisation et la programmation des déclarations et des communications du Gouvernement à sa demande »

(article 48 cahier des charges)



France Télévisions doit donner l'alerte et relayer les messages de crise (en lien avec les ministères concernés), diffuser la communication gouvernementale sur l'ensemble du territoire (métropole et Outre-mer) et faire preuve de pédagogie avant, pendant et après la crise.

En parallèle, France Télévisions doit continuer d'assurer les missions qui lui sont confiées par la loi

La loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication fixe les missions des sociétés de l'audiovisuel public et de France Télévisions :

Article 43-11 - Les sociétés nationales de programme « poursuivent, dans l'intérêt général, des missions de service public. Elles offrent au public, pris dans toutes ses composantes, un ensemble de programmes et de services qui se caractérisent par leur diversité et leur pluralisme, leur exigence de qualité et d'innovation, le respect des droits de la personne et des principes démocratiques constitutionnellement définis. (...) Elles présentent une offre diversifiée de programmes (...) dans les domaines de l'information, de la culture, de la connaissance, du divertissement et du sport. »

Article 48 - « France Télévisions est chargée de concevoir et programmer des émissions de télévision à caractère national, régional et local ainsi que des émissions de radio ultramarines. Elle édite et diffuse également plusieurs services de communication audiovisuelle, y compris des services de médias audiovisuels à la demande, répondant aux missions de service public définies [dans la loi] et dans son cahier des charges. »



Le triptyque « informer, éduquer, divertir » reste au centre de la programmation et de l'activité de France Télévisions.

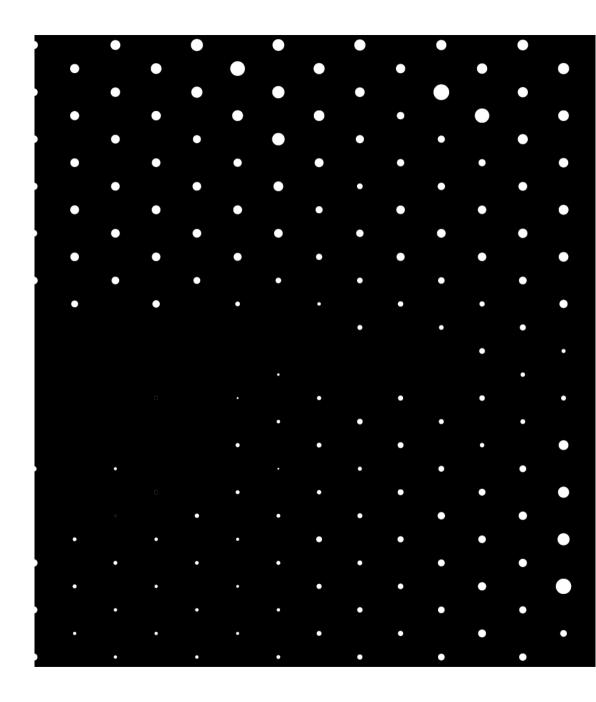
Enjeux liés à la pandémie Covid-19



Le groupe doit concilier la mise en œuvre des décisions des pouvoirs publics, la protection des salariés et la poursuite de l'exercice de ses missions et obligations de service public.

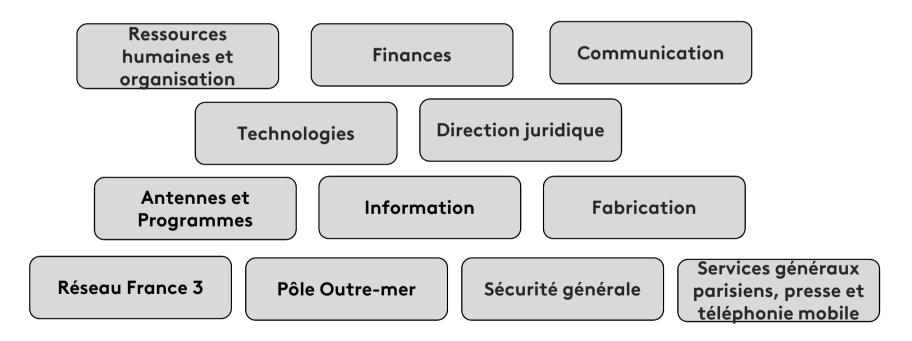
03

La préparation de la gestion de crise



Au préalable, les secteurs dont dépendent la protection des personnels et la continuité de l'activité sont identifiés

- o Les secteurs critiques mettent en place leurs propres plans de continuité des activités, en lien avec l'équipe PCA.
- o II est demandé à chaque prestataire de transmettre ses propres PCA à la direction de France Télévisions en charge du suivi.



Dès l'apparition de risques, des actions d'anticipation sont déployées pour préparer l'entreprise à la crise

Actions de maintien en condition opérationnelle (MCO) répertoriées avant la crise

Vérification des PCA et veille stratégique

Mise à jour des PCA internes et prestataires

Test d'activation du travail à distance

Organisation de retour d'expériences sur les tests

Anticipation et actions préventives dans les secteurs critiques concernés

Equipe PCA: réunion et évaluation de la situation

Logistique: inventaire des stocks d'EPI, sourcing et achats,

recensement des besoins...

RH: préparation des managers et collaborateurs à la

généralisation du télétravail

Communication: prévision et rappel des informations

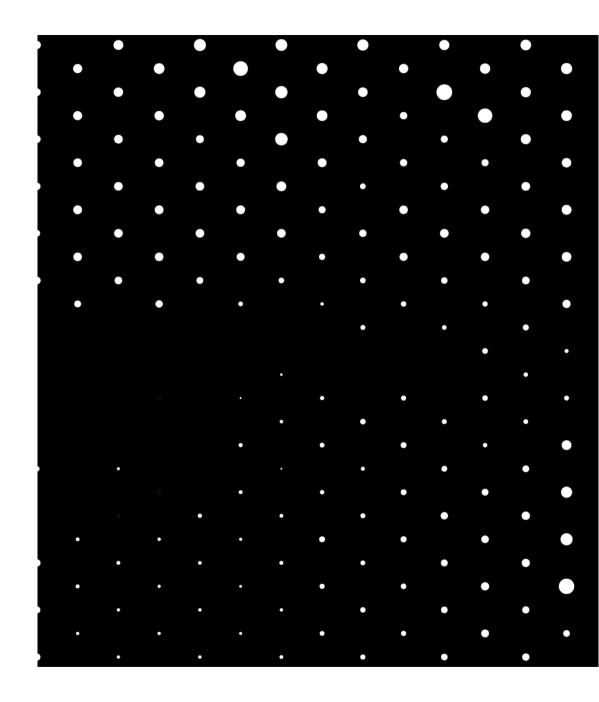
opérationnelles stratégiques

Technologies : actions préventives de sécurisation, contrôle de la disponibilité et de la résilience des outils de travail à

distance

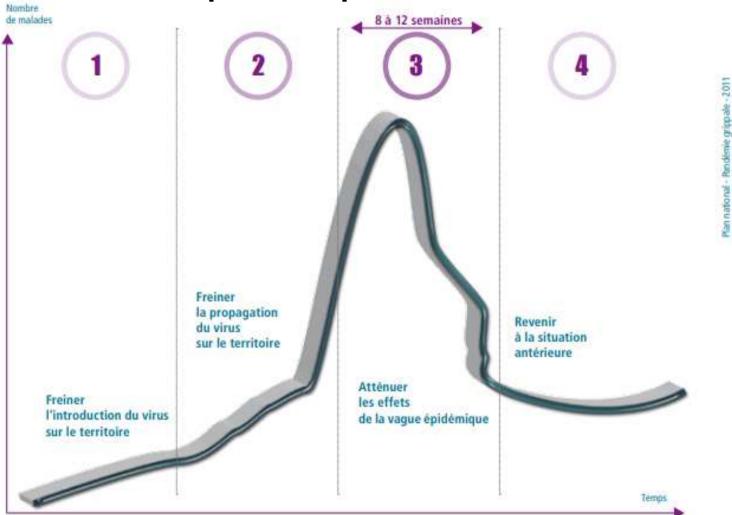
04

La gestion de crise



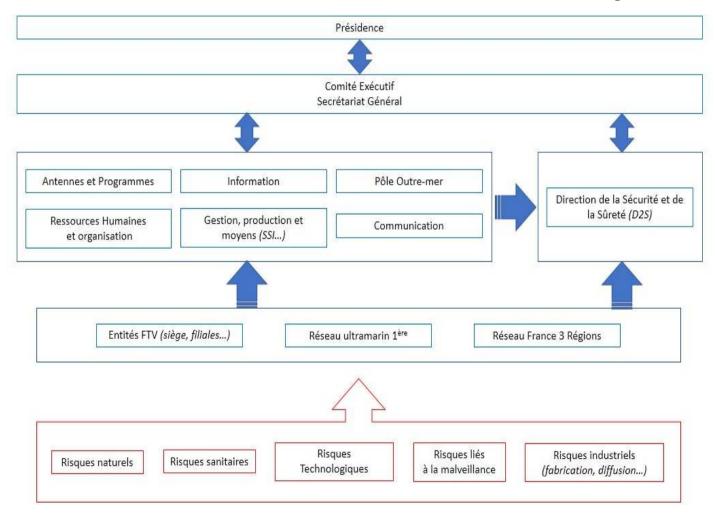
Principes généraux

Séquencement théorique d'un plan Pandémie



<u>Source</u>: Plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale », octobre 2011 (Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale - SGDSN)

Une remontée des évènements et des incidents permet une évaluation continue de la situation et de ses impacts



france-tv

L'activation du PCA se fait en fonction du niveau de risques

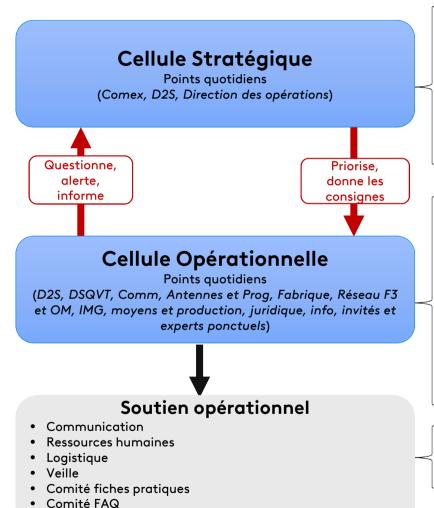
Le PCA est mis en œuvre soit sur recommandation des pouvoirs publics, soit sur la base des recommandations de la cellule de crise opérationnelle

La décision d'activer le PCA sera influencée par l'ampleur de l'incident et la nature de tout impact sur la capacité de France Télévisions à maintenir ses activités critiques. L'activation du plan est en particulier motivée par la plausibilité des risques suivants :

- contamination de collaborateurs ;
- absentéisme dû à l'indisponibilité de collaborateurs en raison de mise à l'abri sanitaire (à titre personnel ou pour des tiers dépendants);
- impossibilité d'accéder aux sites de production pour une période prolongée;
- risques avérés liés à la sureté ou à la sécurité de France Télévisions.

En fonction des évènements, une ou plusieurs cellules de crises peuvent être activées

Schéma synthétique de la gouvernance de crise à deux niveaux



- Prendre les décisions relatives aux stratégies de continuité d'activité (humain-immobilier-financier-antennes-production, etc...) et de communication interne et externe à adopter
- Echanger avec la tutelle (Ministère de la Culture, ministère de l'économie et des finances...)
- Garantir la diffusion des informations relevant de notre mission de service public
- Traiter les propositions et interrogations de la cellule opérationnelle
- Préparer un retour à une situation normale
- Evaluer la situation / anticiper les répercutions
- Centraliser l'information de tous nos sites
- Déployer sur les sites les premières réponses d'urgence
- Assurer un suivi global des mesures et équipements déployés
- Proposer les actions de communication adaptées
- Appliquer les décisions de la cellule stratégique
- Procéder aux arbitrages des opérations et préparer la sortie de crise
- Centraliser les interrogations de fond liées à la mise en œuvre du plan Pandémie
- Veille sanitaire en lien avec l'Etat
- Garantir la diffusion des informations relevant de notre mission de service public
- Déclenchement des PCA sectoriels
- Soutien dans l'ensemble des secteurs nécessaires

Mobilisation des médecins

Les actions de continuité d'activité du groupe s'adaptent aux décisions des pouvoirs publics

Avant le confinement

Préparer

- Gestes barrières

- Identification zones de circulation du virus
- Restriction à l'échelle territoriale
- Annulation des manifestation publiques

Confinement

Réagir et s'adapter

- Fermeture des établissements scolaires
- Fermeture de la plupart des lieux publics
- Interdiction des rassemblements
- Mise en place du confinement

Déconfinement progressif

Reprendre l'activité

- Retour graduel à l'activité nominale

Axe de déroulement de la crise

Veille, contrôle et anticipation

- Suite des actions de MCO

- Quarantaines préventives

- Identification des ressources à conserver permettant la continuité et la reprise d'activités
- Réunion quotidienne du Comité opérationnel et mise en place de la gouvernance de crise

Renforcement des mesures initiales, préparation du fonctionnement en mode dégradé

- Renforcement des mesures de protection des personnels
- Communication régulière auprès des collaborateurs
- Définition du fonctionnement avec solution palliative
- Accélération des tests opérationnels

Maintien des activités prioritaires en mode dégradé, gestion des conséquences

- Restriction des accès aux sites névralgiques
- Identification des ressources à conserver permettant la continuité et la reprise d'activités
- Anticipation des situations d'aggravation (mode secours)

Mise en œuvre phasée des actions du rétablissement des activités

france.tv

Anticiper

Focus par direction

Activités du secteur Ressources humaines

Objectif

Préserver les ressources humaines, assurer leur gestion administrative et créer les conditions d'un maintien d'activité

Composition de la cellule de crise

DGD RH, six DRH opérationnels, Directeur DSQVT, Directeur du dialogue social, Directrice de la paie, de la gestion administrative des RH et SI. Si besoin : un représentant médecine du travail, un ingénieur sécurité et un cadre DSQVT.

Ressources mobilisées Effectif nécessaire en présentiel : médecine du travail Effectif mis ou pouvant être mis en télétravail : 100% (hors médecine du travail présente sur site)

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé
Assurer la paie des salariés en CDI et en CDD	• 100% en télétravail
Assurer la prévention des risques et le suivi de la santé des salariés	 Présence d'un médecin sur site MFTV et télétravail pour les 2 autres (rotation de présence quotidienne). Présence d'une infirmière sur site à MFTV en rotation quotidienne. Télétravail pour les autres collaborateurs.
Assurer la gestion administrative des ressources humaines et les recrutements	 100% en télétravail Entretiens de recrutement possibles via la plateforme de recrutement en ligne et vidéo
Assurer la continuité des relations sociales	• 100% en télétravail

Activités du secteur Finances

Objectif

Soutenir les actions de gestion de crise et répondre aux obligations de l'entreprise

Composition de la cellule de crise

CODIR Finances

Ressources mobilisées Effectif nécessaire en présentiel : 0

Effectif mis ou pouvant être mis en télétravail : potentiel de 100% ; 83 % équipés

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé
Gestion et paiement des fournisseurs	100% du potentiel télétravail
Gestion des missions (notamment le remboursement des notes de frais)	100% du potentiel télétravail
Gestion des bons de commande nécessaires aux achats destinés à assurer la continuité de l'activité	100% du potentiel télétravail
Gestion de la trésorerie	100% du potentiel télétravail
Achats des fournitures et prestations de protection sanitaire ou de gestion de crise	100% du potentiel télétravail
Gestion des appels d'offres et des marchés en cours	100% du potentiel télétravail
Ajustement des processus et procédures d'achat dans le contexte de la crise	100% du potentiel télétravail
Maintien en condition opérationnelle des outils indispensables du système d'information des Finances (Ariane, Concur, rapprochement bancaire, SIHA et outils de reporting)	100% du potentiel télétravail
Veiller au respect de nos obligations légales et réglementaires (déclarations fiscales, arrêté des comptes)	100% du potentiel télétravail

Activités du secteur Communication

Objectif

Gérer la communication interne, de crise et externe

Composition de la cellule de crise

CODIR de la communication
Cellule de communication interne COVID-19

Ressources mobilisées Effectif nécessaire en présentiel : 1 Personne

Effectif mis ou pouvant être mis en télétravail : 174 Personnes dont 12 contrats de qualification (environ 100%)

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé
Communication de crise	• 100% en télétravail
Communication externe corporate (de la présidence, des membres du comex ou concernant le groupe)	• 100% en télétravail
Communication interne (informer les salariés, poursuivre l'information sur la vie de l'entreprise, maintenir le lien avec les managers, animer les supports digitaux)	• 100% en télétravail
Organisation des ressources et suivi budgétaire	• 100% en télétravail
Communication vers les médias et coordination des communications réseaux	• 100% en télétravail
Communication des contenus dédiés à l'information nationale	100% en télétravail
Communication des contenus dédiés aux sports	• 100% en télétravail
Relations avec les publics	100% en télétravail

Activités du secteur Fabrication

Objectif

Assurer la fabrication des éditions d'information même en conditions très dégradées

Composition de la cellule de crise

Direction de l'information (Editorial France 2 et France 3, franceinfo, DRM, si besoin FTR Lyon Vaise), Fabrique, CDE, Direction des technologies

Ressources mobilisées Effectif nécessaire en présentiel : entre 30 et 50 ETP en fonction des régies Effectif mis ou pouvant être mis en télétravail : 155 ETP (au 11/4)

Fonctionnement

Les activités de production sont arrêtées. Seuls deux couples régie/plateau restent en activité : régie 2/plateau C (Paris IdF, F2, F3, spéciale) et régie 6/plateau Atrium (franceinfo)

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé	
Assurer la fabrication des éditions nationales	 4 CdP pour Ile de France, F2, F3 et trafic 3 Vidéos (chef équipement, vision, truquiste) 2 Sons 2 Opérateurs d'habillage 2 Scriptes 1 pour Ile de France 1 pour Editions Nationale 	 1 OPV il règle les cameras à son arrivée puis exploite la caméra gros plan du présentateur/trice 2 Eclairagistes dont 1 en réserve 1 Chef de plateau 2 mixeurs
Assurer la fabrication des éditions de franceinfo	 1 Teva (vision cadre lumière) 2 CTR 1 Chef d'équipement Son 1 Chef d'équipement 	 1 Chef d'exploitation Antenne 1 Chef de plateau 1 Opérateur Ronin le matin
Activités du Nodal	2 Techniciens1 Encadrant	
Magasin technique	• 1 Magasinier (7h à 15h en semaine)	

Activités du secteur Information (1/2)

Objectif

Maintenir les rendez-vous d'information

Composition de la cellule de crise

Direction de l'information (Editorial France 2 et France 3, franceinfo, DRM, si besoin FTR Lyon Vaise), Fabrique, CDE, Direction des technologies

Ressources mobilisées Effectif nécessaire en présentiel : 170 (vs. 600 en mode nominal)

- 155 si solution cloud mise à la disposition des deskeurs franceinfo Effectif mis ou pouvant être mis en télétravail : 350 en semaine et 60 le weekend
 - 365 en semaine si solution cloud pour les deskeurs de franceinfo

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé
Directions	 Direction info : alternance présentiel/télétravail Direction rédac (JT) : 1 dir/jour en présentiel. Les autres en TT Franceinfo.fr et TV idem Magazines : alternance présentiel/télétravail DRM : 1 responsable/jour en présentiel. Les autres en TT.
Rédaction franceinfo.fr	 100% en télétravail pour les sujets de fond (stories) Présence sur site pour l'actualité chaude (desk)
Rédaction Franceinfo (TV)	 5 deskeurs/jour en télétravail. 3 à 4 de plus si solution cloud validée PTA en télétravail, sauf ceux concourant directement à l'antenne.

Activités du secteur Information (2/2)

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé
Journalistes plateaux	 Présence sur site (trousse de maquillage individuelle) selon planning
Info Vidéo 3	 Télétravail par roulement Présence sur site pour test réseaux et équipements
Fabrication des reportages et des sujets (mutualisation maximale des effectifs, des sujets, tournages et montages, y compris avec les sujets de franceinfoTV)	 Montage possible en télétravail Infographie en télétravail Médiathèque info en télétravail Mixage présence sur site pour mixage en direct
Lancement des tournages (ouverture des droits aux assistant.e.s pour effectuer les feuilles de tournage)	Télétravail partiel pour les coordinateurs
Planification	• 100% en télétravail
Magasin de l'info	Présence sur site minimale maintenue
OPS, vidéomobile et motards	Pas de télétravail possiblePlanification est fonction des besoins
Bureau de prod	Télétravail pour les chargés de prod en travail prévisionnel.
Equipe projet	• 100% en télétravail.



Activités du secteur Antennes et Programmes (1/2)

Objectif

Assurer la continuité et l'adaptation des antennes et des programmes en lien avec les missions de service public

Composition de la cellule de crise

Ressources Effectif nécessaire en présentiel : 0
Effectif mis ou pouvant être mis en télétravail : environ 100% (hors réseau France 3)

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé
Programmes de flux et de stock Prioriser les programmes éducatifs (avec renfort d'autres unités) Arrêt ou adaptation de tournages d'émissions, Lancement de nouveaux programmes spécifiques Analyse des projets et des scénarios, rédaction de fiches de lecture Pilotage d'émissions Relations avec les producteurs Visionnage de programmes	• 100% en télétravail
 Acquisitions Nécessité d'approvisionner les grilles de programmes pour pallier l'arrêt de certaines émissions Extension des droits à négocier Coordination de la livraison des matériels au CDE 	• 100% en télétravail

Activités du secteur Antennes et Programmes (2/2)

Activités	s essentielles	Fo	nctionnement en mode dégradé
Stratégie de	Expertiser les usages et attentes des publics et établir des recommandations stratégiques Assurer une veille quotidienne, internationale comme nationale, des bonnes idées et bonnes pratiques sur l'information, le ludo-éducatif, l'accompagnement de crise et le divertissement	•	100% en télétravail
Sports • • •	Adaptation de <i>Stade 2</i> Lancement de nouveaux formats sous la marque <i>TLS</i> pour les plateformes numériques Mise à l'antenne d'une émission encourageant l'activité physique	•	100% en télétravail
Numérique • •	Maintien des activités Réajustement des roadmaps en fonction des urgences et des événements	•	100% en télétravail
DRDP •	Assurer le respect de la réglementation, de la déontologie et du pluralisme	•	100% en télétravail



Activités du Réseau régional France 3

Objectif

Assurer la fabrication et la diffusion de deux rendez-vous quotidiens d'information régionale

Composition de la cellule de crise

Par direction régionale : Directeur antenne (et assistante), Responsable de centre technique (ou adjoint), Rédacteur en chef (ou adjoint), Responsable IMG/APS, Responsable informatique, RRH.

Ressources mobilisées Effectif maximum nécessaire en présentiel pour une édition « Grande Région » (2 ou 3 antennes régionales incluant Locales et BIPs) : de 32 à 36 ETP hebdomadaires.

Effectif mis ou pouvant être mis en télétravail : fonctions support des éditions (environ 2 à 5 ETP hebdomadaires par antenne) + fonctions support stations (RH, finances, communication)

Fonctionnement

L'antenne « diffuseur » doit être en capacité de fabriquer et diffuser un JT mutualisé. Les antennes « contributrices » fournissent les éléments montés et pré-mixés,

Activités essentielles	For	nctionnement en mode dégradé
Assurer la fabrication et la diffusion de l'information régionale	•	Besoins hebdomadaires des profils évalués en fonction des types de produit d'information. Participation à une édition mutualisée (2 ou 3 antennes): - 22 ETP max. Rédaction et édito (dont 8 équipes autonomes sur le terrain) - 16 ETP max. Fabrication - 1,5 ETP max Support
Assurer la gestion et le fonctionnement opérationnel des implantations	•	100% en télétravail

Activités du Pôle Outre-mer (1/2)

Objectif

Maintenir la fabrication et la diffusion de l'offre vers les Outre-mer et l'Hexagone

Composition de la cellule de crise

CODIR Pôle Outre-mer

Réseau Outre-mer La 1ère : DR, Chef de centre, Rédacteur en chef (chaque station met en œuvre son propre PCA)

Ressources mobilisées Etablissement Malakoff

Information: 12 ETP/jour

Diffusion : 10 ETP/jour (« playlist »)

- Fabrication : 13 ETP/jour

Radio: 1 ETP/jour

Les Stations La 1ère

- TV-Radio: env. 18-30 ETP/jour

- Fabrication : env. 8-15 ETP/jour

Services techniques : env. 10 ETP/jour

Fonctionnement

Fermeture de la seconde régie de Malakoff

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé
Production et fabrication des contenus d'information pour France 3, France Ô et les stations du réseau 1ère	 Moyens journaliers définis Information: 1 Rédacteur en chef 11 Journalistes (RDC, Présentateur, Rédacteur resp. édition, Rédacteurs, JRI) Fabrication: 1 Cadre 12 Collaborateurs
Diffusion des chaînes 1ère, de France Ô et des radios	Diffusion: 5 Collaborateurs par vacation de 12hRadio: 1 Technicien

Activités du Pôle Outre-mer (2/2)

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé
Maintien de l'activité numérique	• 100% en télétravail
Production d'une émission quotidienne spécifique	• 100% en télétravail
Gestion et le fonctionnement opérationnel	• 100% en télétravail
Continuité de l'activité des stations du réseau La 1ère Information TV, Radio, Numérique Programmes TV et Radio Numérique Fabrication Diffusion	 Définition des moyens journaliers nécessaires : 20 à 50 personnes requises en présentiel chaque jour en fonction de la taille des stations
RH, finances, communication, encadrement technique, moyens généraux et support technique/informatique	100% télétravail
Diffusion des chaînes 1ère, de France Ô et des radios	 Diffusion: 5 Collaborateurs par vacation de 12h Radio: 1 Technicien
Maintien de l'activité numérique	• 100% en télétravail
Production d'une émission quotidienne spécifique	100% en télétravail



Activités du secteur Technologies (1/2)

Objectif

Assurer la diffusion et la distribution des chaînes, garantir le fonctionnement des outils

Composition de la cellule de crise

CODIR Technologies

Ressources mobilisées Effectif nécessaire en présentiel :

CDE: 9 à 22 vacations en fonction du niveau de dégradation;

ITS: 2 personnes pour la gestion de parcs + 2 personnes support de proximité;

IP Support: 1 vacation administration + 3 à 5 vacations de brigadiers matin et soir.

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé
Fabrication du signal antenne et continuité du signal (CDE)	 Définition du nombre de vacations nécessaires en fonction des niveaux de dégradation : Maintien de la diffusion Siège et Varet : 20-22 vacations par jour Transfert de la diffusion de F3 la nuit de Varet au Siège et allègement de la planification : 14-16 vacations par jour Transfert de la diffusion de France 3 au Siège : 9-10 vacations par jour Reprise de la diffusion d'au moins une chaîne par le PRA (ajustement du nombre de vacations en fonction de la diffusion des antennes depuis le siège) Télétravail pour les activités éligibles (management, administration, planification, préparation des antennes, conduite de l'antenne F5)

Activités du secteur Technologies (2/2)

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé
 Distribution des signaux par les opérateurs TNT, satellite et FAI TNT: TDF, Towercast et Eutelsat Satellite: les opérateurs transportant les signaux en métropole et en outremer (Globecast, Intelsat, Eutelsat) Liaisons de collecte et d'échange (Intra métropole, métropole-OM et intra DOM/TOM): Globecast, TDF, CanalOverseas Distributeurs commerciaux FAI: Orange, Bouygues, Free, SFR, bouquet satellite Fransat (Eutelsat) et Canalsat) 	• 100% télétravail
Maintenir l'exploitation et le support des outils informatiques et techniques de l'entreprise	100% télétravail (hors gestion de parcs, support de proximité et service IP dont la présence sur site est requise mais limitée au strict nécessaire)
Numérique	• 100% en télétravail

Activités du secteur Juridique

Objectif

Assurer l'accompagnement dans les secteurs juridiques

Composition de la cellule de crise

Directrice Juridique et Affaires européennes, 2 Directrices juridiques adjointes

Ressources mobilisées Effectif nécessaire en présentiel : 0 (vs. environ 40 en mode nominal) Effectif mis ou pouvant être mis en télétravail : 100%

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé
 Droit des affaires / assurance / propriété industrielle Assurer la continuité de la gouvernance (réunion des organes sociaux) Préserver le patrimoine de marques et prévenir les litiges commerciaux Gérer et renouveler les marchés d'assurances Suivre les contentieux de la commande publique 	• 100% télétravail
 Contrats Business Affairs Assurer la continuité de l'approvisionnement (besoins en vue de la reprise d'activité) Gérer les relations avec les fournisseurs (adaptation des contrats) 	• 100% télétravail
 Edition et Contenu Accompagnement des antennes et prévention des litiges (potentiellement) Traitement des réclamations Suivi des réclamations et litiges en cours 	• 100% télétravail
Droit public (suivi des questions de droit public, déploiement du RGPD)	• 100% télétravail
Affaires européennes (échanges européens, UER)	• 100% télétravail

Activités des Services Généraux Parisiens, Presse et Téléphonie mobile

Objectif

Assurer le fonctionnement des services généraux

Composition de la cellule de crise

CODIR Services Généraux Parisiens, Représentants des Départements Utilisateurs, Technique et Exploitation

Ressources mobilisées

Effectif nécessaire en présentiel :

- 34 ETP pour un maintien de l'activité avec télétravail (vs. 65 en mode nominal) ;
- 12 ETP avec prestations réduites (personnels indispensables au traitement du fret, du courrier et des travaux de reprographie, exploitation des installations techniques, maintenance des équipements de sécurité)
- 1 prestataire pour la distribution de la presse
- 1 ETP 2 fois ½ journée par semaine pour la téléphonie mobile Effectif mis ou pouvant être mis en télétravail : entre 31 et 53 ETP selon le niveau d'activité maintenu

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé
 Fonctionnement des services généraux Installations techniques Logistique « Hygiène/Ménage » Missions supplémentaires (distribution des EPI, désinfection voiture pool, désinfection locaux) 	 Effectifs minimum requis pour un niveau de prestations réduit 4 personnes au service courrier/fret 2 personnes à l'atelier de reprographie dont 1 affecté au scan des courriers 3 à la brigade énergie Climatisation 1 personne pour l'entretien des équipements participants à la sécurité 1 cadre pour le suivi des prestations ménage et désinfection 1 cadre pour le suivi des prestations fret, courrier et reprographie 4 personnes au service courrier/fret Télétravail pour les personnels concernés
Fonctionnement de la presse et téléphonie mobile • Téléphonie mobile • Presse	 1 personne présente deux ½ journées par semaine (3 en télétravail) 1 personne (prestataire) les matins pour assurer la distribution de la presse aux rédactions

Activités du secteur Sécurité générale

Objectif

Gérer la sécurité générale au sein de France Télévisions

Composition de la cellule de crise

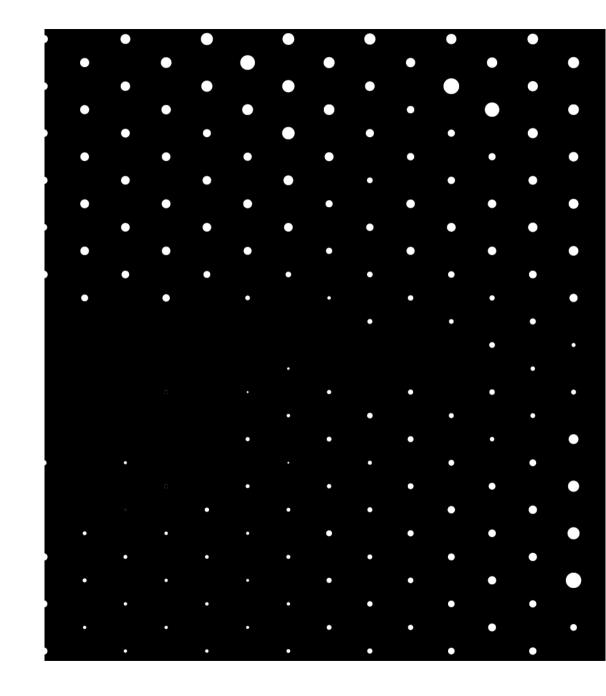
Département de la Sécurité générale

Ressources mobilisées Effectif nécessaire en présentiel : 2 à 3 ETP (dont 1 un jour tous les 15 jours)
Effectif mis ou pouvant être mis en télétravail : 2 personnes uniquement de l'encadrement en réserve (Equipe B)

Activités essentielles	Fonctionnement en mode dégradé		
Gestion de crise	n.a.		
Gestion et suivi du prestataire incendie et sûreté	 1 Chef du département (en alternance présentiel / télétravail) 1 Chargé de sécurité 		
Gestion et suivi vidéo-surveillance	 1 Gestionnaire des contrôles d'accès (1j tous les 15j) Télétravail pour les personnels concernés : 2 personnes 		
Gestion des accès sur l'ensemble des sites, accès divers			
Gestion des évènements (plateaux- évènements en lien avec autres direction)			
Gestion des travaux et des demandes spécifiques			

05

La préparation d'un schéma de sortie de crise



Le schéma de reprise de l'activité est élaboré en tenant compte des décisions des pouvoirs publics

Annonce de levée progressive du confinement strict à partir du 11 mai, si l'évolution de la situation sanitaire le permet



Mise en place d'un groupe de travail Plan de Reprise de l'Activité (PRA) chargé d'instruire les modalités de reprise progressive de l'activité secteur par secteur, en considérant plusieurs paramètres :

Protection des salariés

Disponibilité des EPI

Etablissements scolaires

Transports

Télétravail

Congés

Désactivation progressive des cellules de crise internes



Organisation des retours d'expériences par secteur

france-tv

CONSEQUENCES DU CONFINEMENT SUR LES CONGES ET AUTRES DROITS A ABSENCE ET SUR LA REMUNERATION							
Situation administrative	REMUNERATION	Dépôt de congés payés, RTT, récupérations		Pénalisation RTT (salariés aux décompte horaire)	Pénalisation acquisition CP		
PTA ET JOURNALISTES		PTA	JOU	PTA ET JOURNALISTES			
Collaborateur en activité sur site	Maintien de 100% de la rémunération fixe et éventuels éléments variables liés à l'activité ou complément éléments variables (1) si plus favorable			Non			
Collaborateur en télétravail	Maintien de 100% de la rémunération fixe et éventuels éléments variables liés à l'activité ou complément éléments variables (1) si plus favorable			Non			
Collaborateur en maladie COVID-19	Maintien de 100% de la rémunération sur la base de l'assiette maladie (2)			Oui			
Collaborateur en maladie	Maintien de 100% de la rémunération sur la base de l'assiette maladie (2)			•	Oui		
Collaborateur en quatorzaine suite contact Sans Télétravail	Maintien de 100% de la rémunération fixe + complément éléments variables (1)		RTT au fur et à mesure de leur acquisition	Oui			
Collaborateur en quatorzaine suite retour zone à risque Sans Télétravail	Maintien de 100% de la rémunération fixe + complément éléments variables (1)		moins 5 jours de congés, récupération ou RTT sur la période du 17 mars au 31 mai 2020 et à prendre ses RTT au fur et à mesure de		Oui	Non	
Collaborateur garde d'enfants (arrêt "maladie")	Maintien de 100% de la rémunération sur la base de l'assiette maladie (2)			Oui			
Collaborateur vulnérable à risque ALD ou Maternité (arrêt maladie) Sans Télétravail	Maintien de 100% de la rémunération sur la base de l'assiette maladie (2)				Oui		
Collaborateur en disponibilité	Maintien de 100% de la rémunération fixe + complément éléments variables (1)		Incitation à prendre au moins 5 jours de congés, récupération ou RTT sur la période du 17 mars au 31 mai 2020	Oui			
Collaborateur en absence autorisée payée	Maintien de 100% de la rémunération fixe + complément éléments variables (1)		+ Planification en récupération jour férié les 13 avril, 1er et 8 mai	Oui			

⁽¹⁾ le complément éléménts variable est calculé sur la base de la moyenne des EV perçus antérieurement (2) IJSS calculées sur la base de la moyenne des 3 derniers mois de salaire

Déclaration de la Commission Egalité professionnelle Femmes-Hommes & Lutte contre les discriminations faite au CSE Siège du 16 avril 2020

Harcèlement présumé au service des Sports.

Comme une majorité de salariés de France Télévisions, les membres de la commission Egalité professionnelle ont été choqués par les révélations de notre ancienne collègue, Clémentine Sarlat, parues dans la presse le 4 avril 2020.

Au-delà du soutien qu'ils lui apportent, tout comme à toutes celles et à tous ceux qui peuvent encore subir (ou ont subi) des faits de harcèlement dans notre entreprise, les membres de la commission prennent acte de l'enquête déclenchée par la Direction à la suite de cette parution.

La Commission ayant convenu de faire ajouter un point au CSE Siège du 16 avril 2020 à ce sujet, il est néanmoins regrettable que le Secrétaire du CSE Siège, soutenu par les élue-s, ait dû se montrer très convainquant pour obtenir l'inscription de ce point à l'ordre du jour!

Cette nouvelle affaire de harcèlement supposé vient entacher une fois de plus, après celle de Franceinfo, l'image de notre entreprise de service public.

Aussi, la Commission indique-t-elle à la Direction qu'elle sera très attentive aux suites données à ce dossier. Elle demande d'ores et déjà, et dès que cela sera possible, la publication des résultats de l'enquête quels qu'ils soient.

Compte tenu du retentissement public de cette affaire et de la gravité des faits, la commission égalité professionnelle demande, en outre, une publication des résultats dans la presse afin que l'enquête ne soit pas juste un effet d'annonce.

Sans cela, la Commission rendra sa demande et sa fin de non-recevoir publiques.

Enfin, la Commission demande à la Direction de faire un rappel général à la loi au sein de l'entreprise, en réaffirmant sa volonté de lutter très activement contre le harcèlement.